

reçu & non pas acheté vos bienfaits ; elle vous servira avec zèle , si vous l'avez servie avec désintéressement. Je le répète , Milord , c'est pour avoir abandonné cette partie importante de la société aux caprices de nos passions , au lieu de la gêner par des Loix , que la politique trafiquant de ses services & de ses secours , a pris l'esprit d'un marchand ou d'un agioteur. Elle a cru les vendre toujours à trop bon marché , & les acheter trop chèrement ; elle a mis une sorte de gloire à tromper & à faire des dupes avec subtilité. De-là l'inutilité de presque toutes nos alliances ; de-là nos intrigues & les plaintes éternelles que des alliés font les uns des autres.

Vos Loix seront plus ou moins sages , suivant qu'elles seront plus ou moins propres à vous lier avec vos voisins , de façon que vous ne formiez qu'une République fédérative : voilà le plus haut degré de perfection où la politique puisse s'élever. Si vous voulez y réfléchir , vous verrez que les Grecs durent autrefois leur bonheur à cette confédération , & que la perte de leur liberté suivit de près leurs divisions.

C'est l'alliance des Treize Cantons qui fait encore aujourd'hui la sûreté de la Suisse. Chacune de ces Républiques est foible par elle-même , toutes sont fortes par l'intérêt commun qui les unit. Aucun de leurs voisins ne songe à s'agrandir à leurs dépens. Supposez-les divisées entr'elles , & sur-le-champ vous verrez que des alliés perfides leur offriront des secours dangereux , & que sous prétexte de les servir , on ne cherchera qu'à les subjuguier.

Les possessions étrangères seront sévèrement interdites. Si je demande à quoi elles peuvent être utiles , l'expérience de tous les tems me répond qu'elles sont toujours pernicieuses. Des provinces séparées donnent nécessairement deux intérêts à un Etat. Ont-elles des forces égales ? elles se défieront l'une de l'autre , & leur jalousie les rendra ennemies. Ont-elles des forces inégales ? je puis vous répondre que jamais le Législateur ne parviendra à établir entr'elles des Loix impartiales. Si la province la plus puissante n'a pas la sagesse d'affranchir celle qui lui est soumise , elle en voudra devenir le tyran ;

elle ne travaillera qu'à l'affoiblir pour conserver plus aisément son empire; & si elle ne se fait pas une ennemie, elle n'aura du moins que des sujets qui la serviront mal. Est-ce pour lever des tributs sur une province étrangère, que vous voulez la posséder? En ce cas craignez d'être punis de votre avarice par les maux qu'elle vous causera. D'ailleurs songez que des possessions éloignées coûtent toujours plus qu'elles ne rapportent. Si c'est l'ambition qui vous conseille, si elle vous persuade qu'il est beau d'avoir des sujets, vous ne ferez pas long-tems sans vous apercevoir qu'elle vous trompe. En vérité, j'ai regret que les Puissances qui nous ont dépouillés de la Livonie & de quelques Principautés que nous avions conquises en Allemagne dans le dernier siècle, ne nous aient pas rendu le service de nous enlever la Poméranie; car nous n'aurons pas le courage de l'abandonner. Je voudrois bien savoir à quoi nous sert cette province. Elle nous ouvre, dit-on, l'Allemagne; j'en conviens: mais qu'avons-nous affaire en Allemagne? Que votre pays ne soit ouvert à personne, si vous

voulez être libres & indépendans; mais aussi n'ayez point de porte pour entrer chez les autres, si vous ne voulez pas vous exposer à la tentation d'être avarés, injustes & ambitieux. C'est à cette malheureuse facilité de porter la guerre dans toute l'Europe, que l'Espagne, autrefois si florissante, doit en partie sa foiblesse & l'engourdissement où elle se trouve. La France n'auroit-elle pas été trop heureuse que l'Italie, l'Empire & les Pays-Bas lui eussent été éternellement fermés?

Que ne pourroit-on pas dire de cette manie qui dépeuple l'Europe pour peupler l'Amérique après l'avoir dévastée? Les Grecs seuls ont compris ce que devoient être des Colonies; elles servoient à les débarrasser des citoyens qu'un heureux Gouvernement multiplioit trop, car la trop grande abondance d'hommes est un mal, comme la dépopulation; & jamais ils n'ont pensé que des citoyens, qui alloient cultiver une terre étrangère, ne dussent pas jouir d'une entière indépendance. Tantôt c'est l'ambition, tantôt c'est l'avarice qui a fondé nos Colonies, & elles ont eu le sort qu'elles devoient avoir. Vous

voyez les suites de l'ambition Espagnole ; l'Amérique est devenue inutile à cette Monarchie , elle a changé en désert les provinces qu'elle y possède , & ses mines d'or & d'argent ne l'ont pas même enrichie. Selon les apparences , Milord , vous allez voir les suites funestes de l'avarice de vos compatriotes. Ils n'ont songé qu'à ouvrir de nouvelles branches à leur commerce ; & ce commerce a déjà causé des guerres qui ont coûté presque autant d'argent que le commerce en a rapporté. Mais ce n'est pas tout , pour rendre ces Colonies avantageuses , il a fallu les sacrifier à la Métropole , & rien n'étoit plus aisé. Des Etats qui se forment & qui ont besoin de protection , reçoivent les Loix qu'on veut leur imposer , mais ils acquièrent peu-à-peu des forces , & quand ils s'aperçoivent enfin qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes & désobéir impunément , devez-vous compter sur leur docilité ? L'avarice de la Métropole a fondé le grand ouvrage de vos Colonies , & l'avarice de vos Colonies détruira les projets & les espérances de la Métropole. Vos

Colonies s'essayent à l'indépendance , & vous êtes accoutumés à une domination que vous ne pouvez , ni conserver , ni abandonner. Peut-être vous en coûtera-t-il & beaucoup de sang & beaucoup d'argent pour perdre l'Amérique que vous devriez affranchir : c'étoit bien la peine de vous faire de si grands établissemens sous un autre ciel. Quoiqu'il en soit , nous avons eu , comme vous , le goût des Colonies , & je ne suis pas fâché que la nouvelle Suede soit devenue la Pensylvanie. Mais revenons à nos Magistrats de la paix ; la Loi doit en former un collège toujours subsistant , afin que le même esprit , les mêmes maximes , la même doctrine se conservent parmi eux. Il faut leur accorder une assez grande autorité , pour qu'ils puissent inspirer à la République leurs sentimens , au lieu d'obéir aux volontés capricieuses d'une multitude souvent trompée par un avantage passager , & toujours incapable de lire dans l'avenir , & d'y voir ce qu'elle doit attendre de ses entreprises.

Ce seroit , sans doute , beaucoup que d'avoir établi les Loix dont je viens

226 DE LA LÉGISLATION,
d'avoir l'honneur de vous parler; mais en Législation rien n'est vraiment bon, rien n'est vraiment utile qu'autant que toutes ses parties, faites les unes pour les autres, se prêtent une force mutuelle; & mes Loix ne produiroient qu'un bien très-médiocre ou très-court, si le Magistrat qui, pour me servir de l'expression de Cicéron, est une Loi parlante, comme la Loi est un Magistrat muet, peut troubler, altérer & déranger, par son ambition, les mœurs & la constitution de l'Etat. En lui donnant un très-grand pouvoir pour conserver & protéger efficacement les Loix, faites en forte qu'il n'en puisse abuser pour les faire obéir à ses volontés. Comment le Législateur parviendra-t-il à la fin que je desire? C'est, poursuit notre Philosophe, en partageant la Magistrature, ou la Puissance exécutrice, en différentes parties qui seront confiées à différens citoyens. L'un servira de surveillant à l'autre, tous seront continuellement avertis par leurs collègues, que leur pouvoir est limité. Tant que le Magistrat ne passe point les bornes qui lui sont prescrites, que

OU PRINCIPES DES LOIX. Liv. II. 227
rien ne lui puisse résister. Dès qu'il ne se contente pas d'être le ministre des Loix, qu'il trouve de tous côtés des obstacles qui le fassent rentrer dans son devoir, ou qu'il ne puisse échapper au chatiment, s'il est incapable de se corriger.

Un Législateur prudent fait qu'il n'a affaire qu'à des hommes, il n'exigera donc point des Magistrats un courage, des forces & une sagesse qui ne peuvent appartenir qu'à des intelligences supérieures. Il ne leur imposera pas des devoirs trop étendus ou trop nombreux. Il écartera les tentations auxquelles leur vanité est exposée, & qui pourroit dégénérer en ambition. La Loi doit donc abréger le tems des Magistratures, à raison du pouvoir qui leur est confié. Les Romains étoient admirables dans cette partie. Le Dictateur qui avoit, pour ainsi dire, dans ses mains le sort de la République, ne régnoit que pendant six mois, & la Magistrature étoit réservée pour des circonstances extraordinaires; chargé d'un poids au-dessus des forces de l'humanité, on n'exigeoit qu'un effort court & passager. Il n'avoit pas le

tems de former de grandes espérances, & moins encore de se servir de son pouvoir pour le rendre dangereux aux Loix & à la liberté. Le censeur dont la Magistrature demandoit plus d'austérité que de talens, exerçoit pendant cinq ans une autorité que l'Etat ne craignoit point, parce qu'elle étoit redoutée des citoyens. Mais la Magistrature des Consuls, des Préteurs & des Tribuns étoit annuelle, parce que leurs fonctions étoient plus pénibles, & que leur administration étoit telle qu'ils pouvoient aisément se faire un grand nombre de créatures & de partisans. En un mot, vous ne redouterez point l'ambition des Magistrats, si vos Loix sont telles qu'ils aient toujours devant les yeux, que bientôt ils se retrouveront dans la classe ordinaire des citoyens, & seront obligés de rendre compte de leur conduite.

Rien n'est plus scandaleux que ces fortunes subites qui portent les citoyens des occupations les plus obscures aux emplois les plus relevés & les plus importans. Si la Loi ne trace pas la route par laquelle on parviendra

OU PRINCIPES DES LOIX. *Liv. II.* 229
aux premières Magistratures, si elle n'exige pas des épreuves rigoureuses, vous verrez que des hommes qui n'ont eu, ni le tems, ni les occasions de mériter l'estime & la confiance du public, s'empareront du Gouvernement. Quoiqu'on pense aujourd'hui que l'esprit, & peut-être le bel esprit, supplée à tout, je crois que l'art de commander veut être étudié même par un homme de génie. Avec des talens ordinaires qu'on parvienne subitement à un emploi supérieur, & je suis sûr qu'on ne montrera qu'une présomption insupportable; avec beaucoup d'esprit même, on fera cent fautes qu'on fera incapable de réparer, & ce n'est pas là le seul inconvénient qu'il faille craindre. Dès que les Loix ne conduiront pas par degrés le citoyen à la plus haute élévation, toutes les Magistratures subalternes en seront avilies & dégradées. On se croira déshonoré, si on n'est pas Consul, quand à peine on mériteroit d'être Edile. Une ambition ridicule tournera toutes les têtes, & il n'en faut pas davantage pour dégoûter les personnes qui ont de la vertu & des

230 DE LA LÉGISLATION,
talens, & les éloigner du Gouver-
nement. On ne trouvera dans les
premières Magistratures que des in-
trigans, & dans les Magistratures
subalternes que des fots qui n'auront
pas même assez d'esprit pour devenir
des intrigans, ou des gens d'esprit
qui se contenteront d'être de bas fri-
pons. La République est alors perdue,
l'ambition n'aura aucune des vertus
avec lesquelles elle peut être associée,
& tous les vices des Magistrats se trou-
veront dans les citoyens. Qu'il s'élève
alors un homme courageux & capable
de profiter de cette anarchie pour éta-
blir sa fortune; s'il ne devient pas un
tyran, son ambition causera du moins
des maux innombrables dans l'Etat.

Le Législateur ne doit jamais per-
mettre que sous prétexte du bien pu-
blic, un Magistrat conserve la dignité
dont il est revêtu, lorsque le tems où
il doit l'abandonner est arrivé. Les
Romains se sont mal trouvés de n'avoir
pas connu cette Loi; en prolongeant
les Magistratures, en faisant des Pro-
consuls, ils dérangerent tout l'équilibre
& toute l'harmonie de leur Gouverne-
ment. L'ambition acquit des forces.

OU PRINCIPES DES LOIX. Liv. II. 231.
Corrompu par l'exercice d'un trop
long pouvoir, on se livra à de trop
vastes espérances. Quand on obéit à un
Thémistocle ou à un Phocion, il est
bien sûr que son successeur ne le vaudra
pas. N'importe, il faut avoir le coura-
ge de préférer une bonne constitution
à ces grands hommes. Si Thémistocle
& Phocion sont prolongés dans leur
Magistrature, un sot, un fripon, dans
dix ans, obtiendront le même honneur.
Je voudrais cependant que le Magis-
trat pût se flatter de parvenir encore
aux premiers honneurs après avoir été
confondu quelque tems avec les sim-
ples citoyens; cette espérance lui
donnera un zèle qui ne laissera ja-
mais languir les Loix & le Gouver-
nement.

Je comprends à merveille, dit Mi-
lord, combien il est nécessaire de
multiplier les Magistratures, de chan-
ger souvent les Magistrats, de ne
conférer à vie aucun pouvoir, & de ne
point permettre de passer sans inter-
stice d'une dignité importante à une
autre dignité importante. Mais si
cette règle est sage à plusieurs égards,
elle m'embarrasse à d'autres. Quelle

République pourra vous fournir un assez grand nombre d'hommes excellens pour toutes les Magistratures dont vous aurez besoin? J'admire la Suede, si tous les trois ans elle peut envoyer à sa diète des Représentans dignes des fonctions augustes dont ils sont chargés; ce que je fais bien, c'est que l'Angleterre ne jouit pas du même bonheur. Pour avoir un Parlement composé de personnes telles que je les souhaite, je n'ose vous dire à quel petit nombre de Représentans il faudroit le réduire.

Réduisez votre Parlement, réduisez-le tant qu'il vous plaira, repartit notre Philosophe, & je vous prédis qu'après l'avoir mutilé, vous aurez encore plus de sujets de plainte que vous n'en avez actuellement. Ce ne sont pas les hommes, ce sont les Loix qui vous manquent de même qu'à nous. Comment les vertus & les talens percevroient-ils avec éclat, tandis que nous permettons à l'avarice & à l'ambition de faire sans cesse de nouveaux efforts pour les étouffer? Tant que Rome a su se préserver de ces deux passions, n'a-t-elle pas trouvé tous les

ans les Consuls, les Préteurs, les Tribuns qui lui étoient nécessaires? Sparte qui n'avoit qu'un petit nombre de citoyens, ne manqua jamais d'aucun talent utile, parce qu'elle étoit pauvre, qu'elle aimoit sa pauvreté, & que pour obtenir une place de Sénateur, il n'étoit question que de se distinguer par ses vertus.

Plus il y aura de citoyens qui pourront raisonnablement espérer de parvenir aux Magistratures, moins la République sera exposée à manquer de Magistrats capables de la gouverner. Si les seuls Patriciens de Rome avoient pu être Dictateurs, Consuls, Préteurs, Censeurs, &c. ils n'auroient fait certainement que des efforts médiocres pour devenir de grands hommes. A peine les Plébéyens laissèrent-ils voir qu'ils aspiraient aux grandes dignités, qu'une émulation plus constante & plus active développa les vertus & les talens dans les deux ordres de la République. Faut-il vous l'avouer? Jusqu'à présent nous n'avons eu presque aucun Sénateur dont nous ayons été parfaitement contens; à chaque diète nous faisons des réformes dans le

Sénat : mais ce n'est pas que les grandes vertus & les grands talens manquent en Suede, c'est que nous les étouffons en conservant des Magistratures à vie. Des Magistrats perpétuels ne sentent pas la nécessité de se hâter de faire de grandes choses ; & le parti qui aspire à posséder leur dignité, n'a pas la patience d'attendre leur mort. On intrigue pour s'ouvrir une place au Sénat, & il est naturel que les Sénateurs se défendent par des intrigues. Voilà une des principales sources de nos maux, & si nous voulions y remédier, il faudroit commencer par ne plus faire des Sénateurs perpétuels. Permettons même aux différens ordres de pouvoir entrer dans le Sénat, & sur-le-champ chaque ordre qui ne s'occupe en quelque sorte que de ses intérêts particuliers, embrassera les intérêts généraux de l'Etat & prendra un nouvel esprit.

Plus une Nation est bien constituée, moins elle exige de talens extraordinaires dans ses Magistrats ; l'esprit général de la République supplée à tout ce qui leur manque. A mesure que les difficultés deviendront plus

grandes, les ressorts du Gouvernement se tendront avec plus de force ; & de grandes vertus ne manqueront jamais de produire de grands talens. Les Gaulois assiégent Rome, ne soyez pas inquiet, il paroîtra un Camille. Annibal créera des Fabius, des Marcellus, des Scipion, & il sera vaincu par des Généraux inférieurs, mais animés, pour ainsi dire, & protégés par le génie de la République. Si toutes les villes de la Grèce avoient été autant de Lacédémone, si plusieurs d'entr'elles n'avoient pas été assez lâches pour s'allier avec Xercès ; si les Athéniens eux-mêmes avoient été capables d'abandonner leur ville pour conserver leur liberté, auroit-il été besoin d'un Thémistocle pour triompher des Perses ?

Je vous prie, Milord, de faire attention que les Etats sont plus ou moins exposés à se trouver dans ces conjonctures terribles qui demandent des talens extraordinaires, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés des principes dont je viens de vous entretenir. Une République qui a de bonnes Loix, est peu sujette à éprouver les caprices de la fortune ; comme

ses maux sont médiocres, des talens médiocres & qui ne supposent que du bon sens, suffiront pour y faire d'excellens Magistrats. À mesure que vous laisserez prendre au contraire plus de force à l'avarice & à l'ambition, l'administration deviendra plus difficile. Dans la situation où se trouvent la plupart des peuples de l'Europe, la Providence nous prodigueroit inutilement des Lycurgues. Au milieu des passions insensées & des intérêts mobiles & capricieux qui nous gouvernent, comment la politique pourroit-elle se prescrire quelque règle certaine? Nos vices opposent par-tout des obstacles supérieurs à nos talens.

CHAPITRE IV.

Caractère des Loix nécessaires pour réprimer & régler l'ambition dans les citoyens.

JE ne suis pas au bout de mes réflexions, poursuit notre Philosophe; & quoique les Loix que je vous ai proposées jusqu'ici, soient nécessaires à l'établif-

fement du bon ordre, je crois qu'elles ne seroient point capables de le conserver, si le Législateur négligeoit de régler l'ambition des simples citoyens. Je l'ai déjà dit, les vices de ceux qui gouvernent ne manquent jamais de se communiquer à ceux qui sont gouvernés; mais n'est-il pas également prouvé que les vices de ces derniers corrompent toujours le Gouvernement & les Magistrats?

On fait trop peu d'attention aux intérêts de cette multitude qu'on appelle la populace. Ces citoyens qui sont toujours prêts à oublier qu'ils sont hommes, au lieu de les avilir chaque jour davantage, il faudroit leur apprendre à connoître leur dignité. Plus on les humiliera, plus la vanité des grands & des riches sera insensée & oppressive: de-là ces guerres d'esclaves, ces révoltes de paysans & ces émeutes d'ouvriers qui ont souvent mis la République en danger. Quand le Législateur parle à la multitude, pourquoi prend-il toujours le ton d'un despote menaçant? Que n'a-t-il quelquefois la douceur d'un père indulgent? Il est barbare de punir le peuple de la